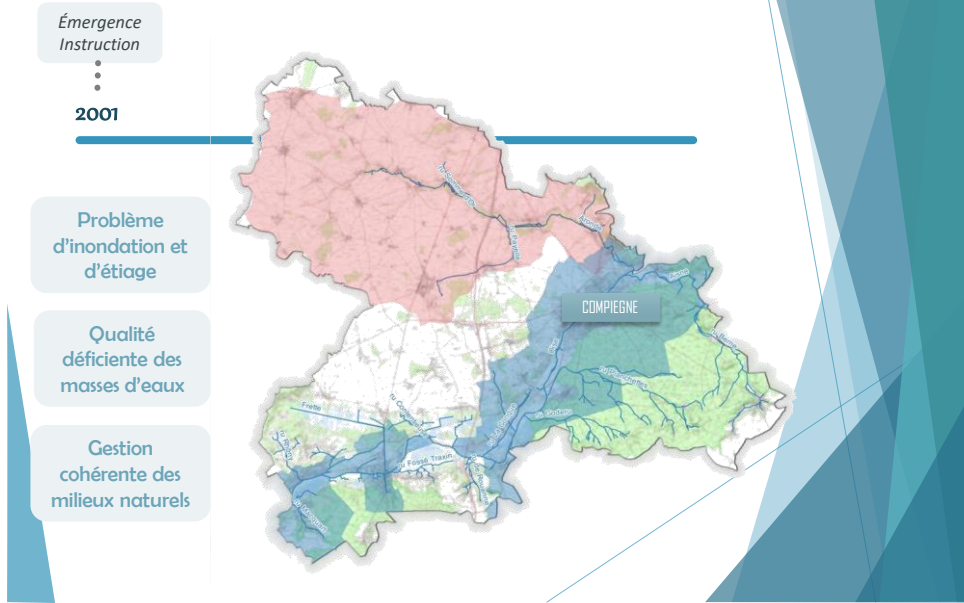
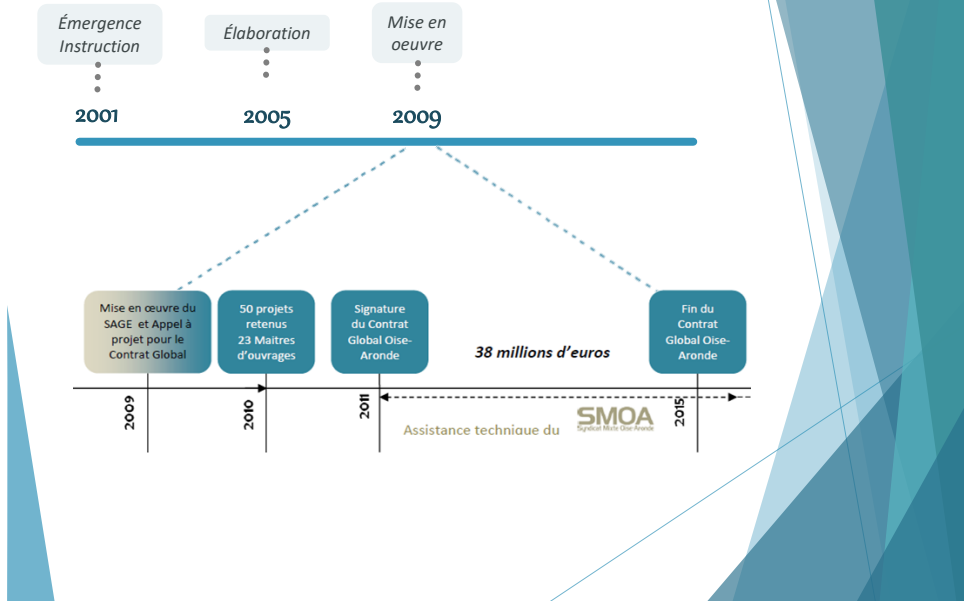




HISTORIQUE DU SAGE ET CONTEXTE DE RÉVISION



HISTORIQUE DU SAGE ET CONTEXTE DE RÉVISION



HISTORIQUE DU SAGE ET CONTEXTE DE RÉVISION



2 ANNÉES DE
TRAVAIL

28 RÉUNIONS

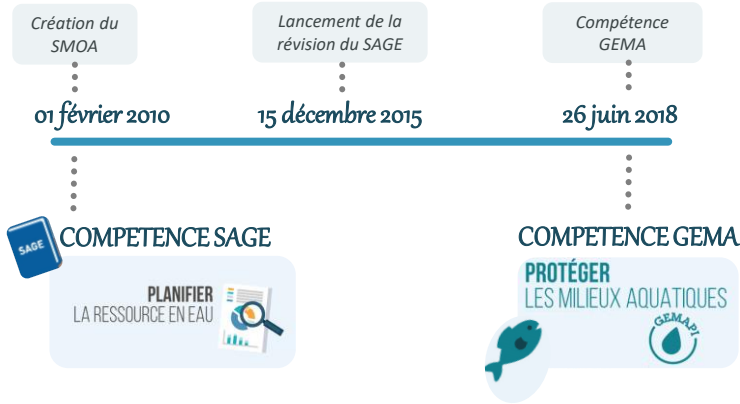
60 ACTEURS
MOBILISÉS

Pourquoi réviser le SAGE ?

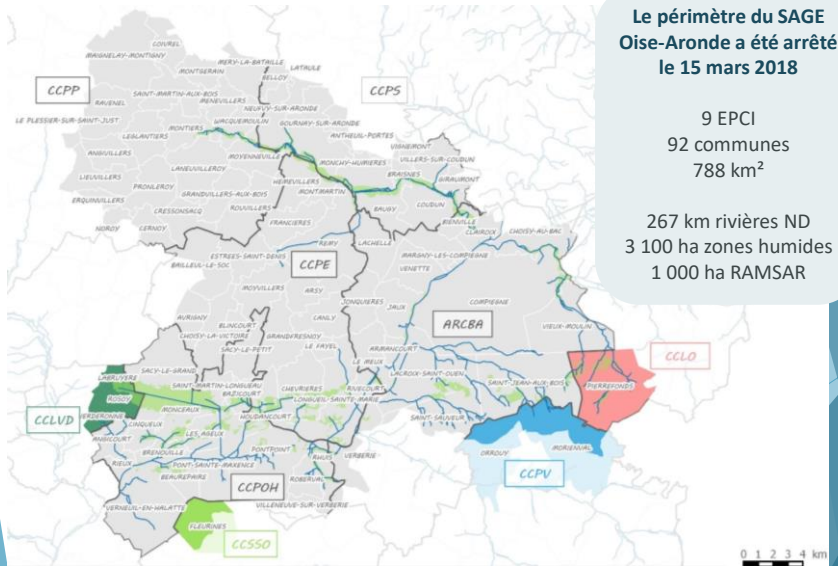
Pour recadrer les orientations / objectifs de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, selon l'état actuel du milieu et les priorités d'action sur le territoire.

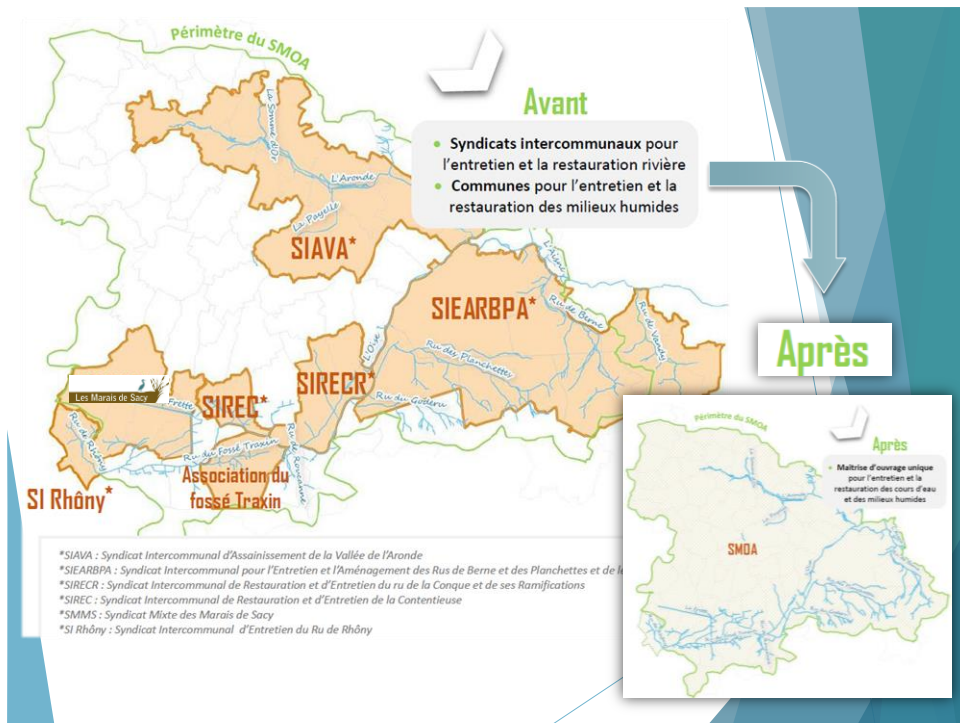
Évolution de la gouvernance

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

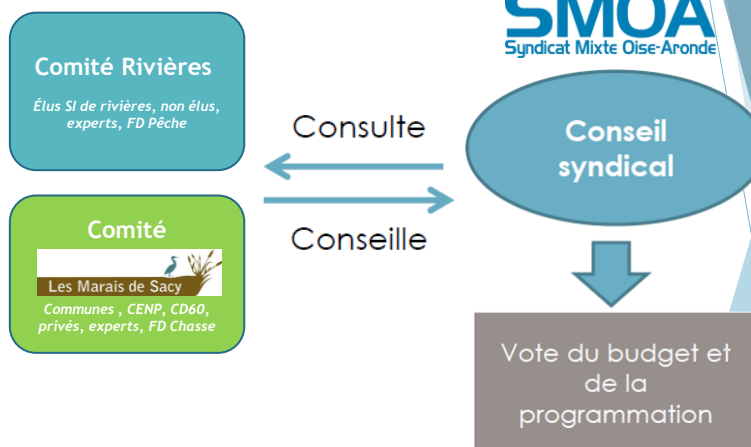


ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE





ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE



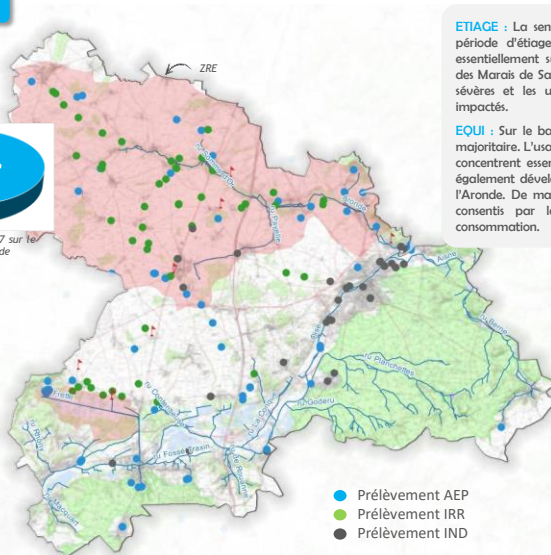
Synthèse de l'état des lieux - diagnostic

SYNTHESE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

QUANTITE



Volumes prélevés 2017 sur le bassin de l'Aronde



ETIAGE : La sensibilité du territoire est variable en période d'étiage. L'enjeu quantitatif se concentre essentiellement sur le bassin versant de l'Aronde et des Marais de Sacy. Ces secteurs subissent des étiages sévères et les usages se retrouvent régulièrement impactés.

EQUI : Sur le bassin versant, l'AEP constitue l'usage majoritaire. L'usage agricole, dont les prélèvements se concentrent essentiellement en période d'étiage, est également développé, en particulier sur le bassin de l'Aronde. De manière générale, des efforts ont été consentis par les usagers afin de réduire leur consommation.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

QUALITE

État écologique des masses d'eau superficielles



La qualité des cours d'eau est variable sur le territoire du SAGE. Si les principaux axes – Aronde, Oise et Aisne, présentent une qualité écologique moyenne à bonne depuis 2009, ce n'est pas le cas du réseau hydrographique secondaire.

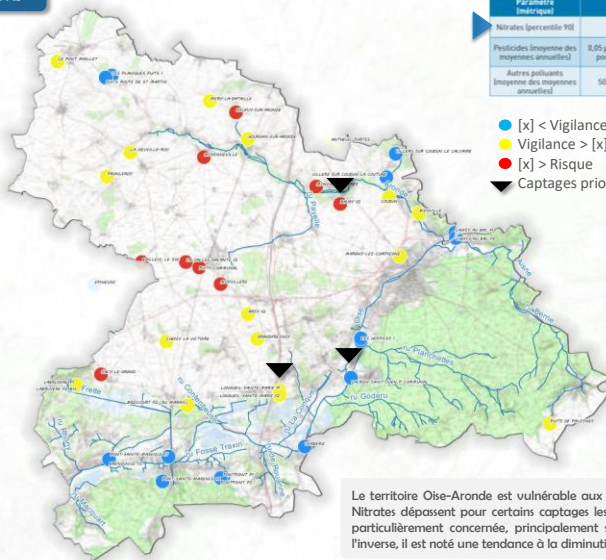
En effet, la qualité physico-chimique et biologique des affluents apparaît fortement altérée. Le constat est alarmant notamment pour la Payelle, sur le bassin de l'Aronde. Des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine urbaine sont en partie responsables de cet état dégradé des masses d'eau superficielles.

- Bon état éco
- État éco moyen
- État éco médiocre
- État éco mauvais

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

QUALITE

Concentration en nitrate mesurée au niveau des captages AEP (2017)



SDAGE SN 2016-2021

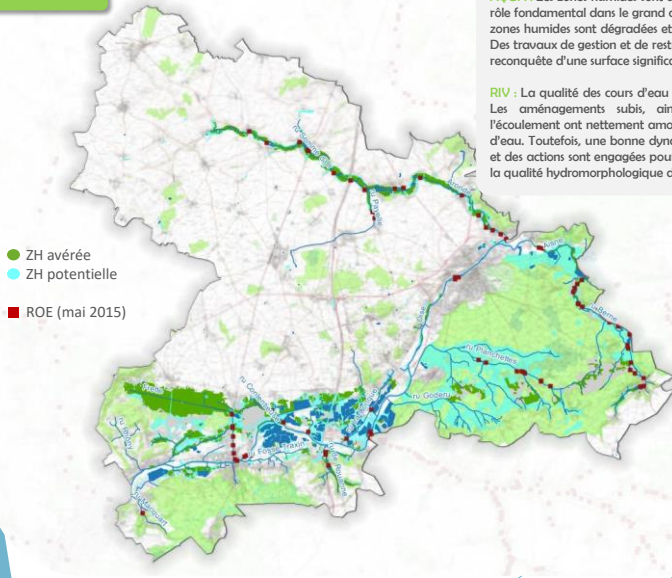
Paramètre réglementé	Seuil de vigilance	Seuil de risque
Nitrates (percentile 98)	25 mg/L	40 mg/L
Pesticides (moyenne des moyennes annuelles)	0,05 µg/L par molécule et 0,25 µg/L pour la somme des molécules	0,075 µg/L par molécule et 0,375 µg/L pour la somme des molécules
Autres polluants (moyenne des moyennes annuelles)	50% de la norme eau potable	75% de la norme eau potable

- [x] < Vigilance
- Vigilance > [x] < Risque
- [x] > Risque
- ▼ Captages prioritaires

Le territoire Oise-Aronde est vulnérable aux pollutions azotées. Les concentrations en Nitrates dépassent pour certains captages les normes AEP. La nappe de la Craie est particulièrement concernée, principalement sur la partie nord du bassin versant. À l'inverse, il est noté une tendance à la diminution des teneurs en pesticides historiques.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

MILIEUX

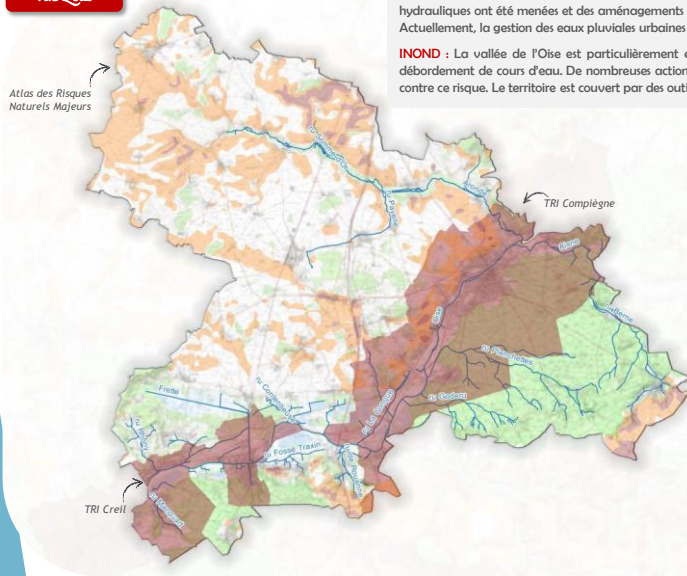


AQUA : Les zones humides sont des milieux remarquables et jouent un rôle fondamental dans le grand cycle de l'eau. Sur le bassin versant, les zones humides sont dégradées et soumises à des pressions importantes. Des travaux de gestion et de restauration ont été lancés permettant la reconquête d'une surface significative de zones humides.

RIV : La qualité des cours d'eau est fortement altérée sur le territoire. Les aménagements subis, ainsi que la présence d'obstacle à l'écoulement ont nettement amoindri le potentiel écologique des cours d'eau. Toutefois, une bonne dynamique est notée sur certains secteurs et des actions sont engagées pour restaurer la continuité écologique et la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

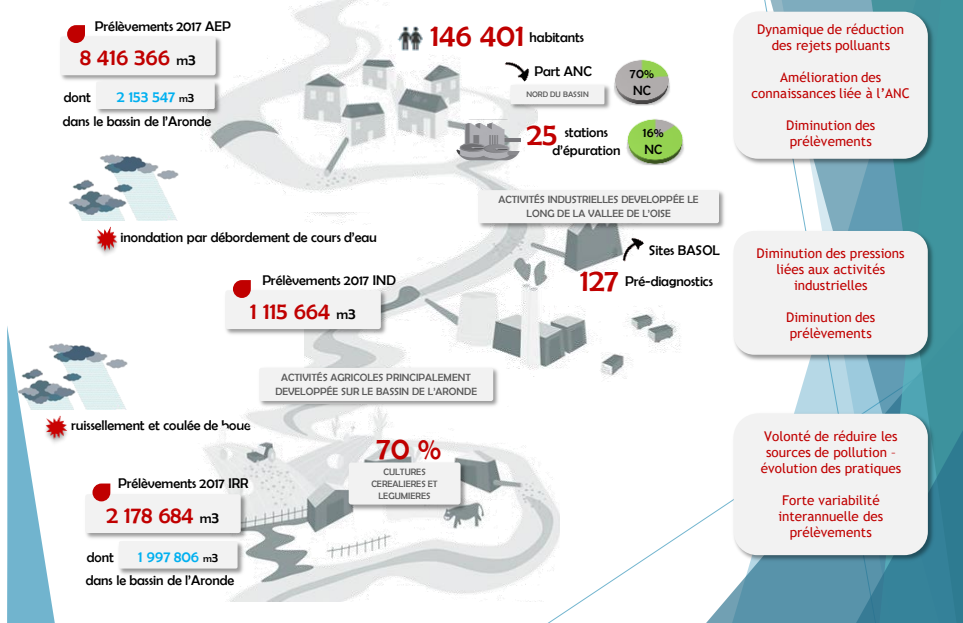
RISQUE



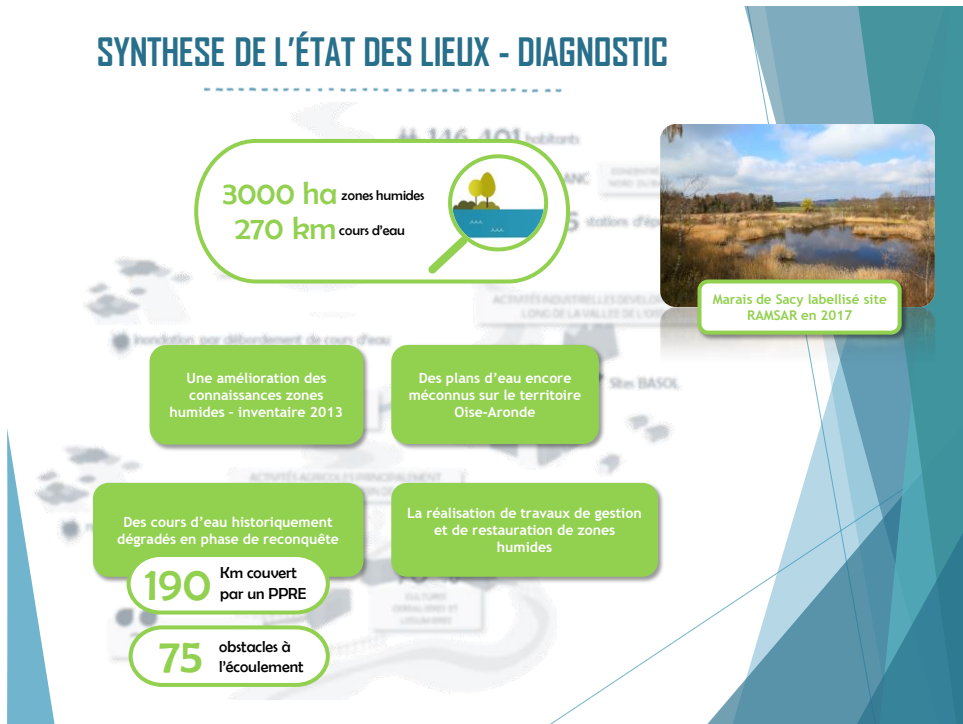
RUISS : La problématique du ruissellement existe sur le territoire. Des études hydrauliques ont été menées et des aménagements d'hydraulique douce ont été installés. Actuellement, la gestion des eaux pluviales urbaines est hétérogène sur le territoire.

INOND : La vallée de l'Oise est particulièrement exposée aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau. De nombreuses actions ont été mises en place afin de lutter contre ce risque. Le territoire est couvert par des outils d'information et de gestion de crise.

SYNTHESE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

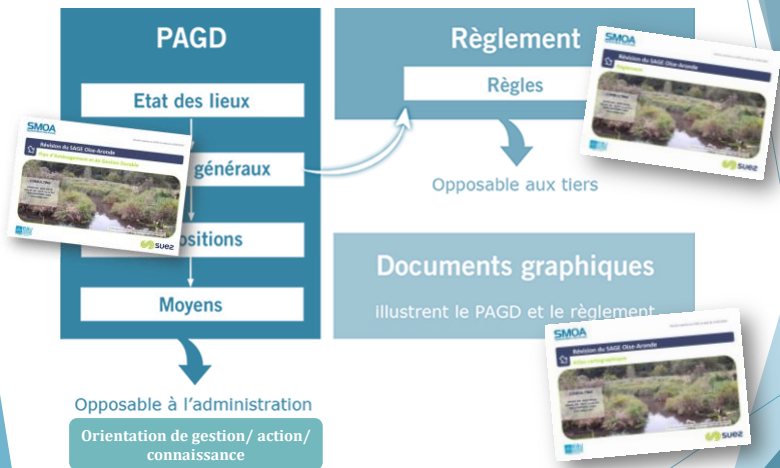


SYNTHESE DE L'ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC



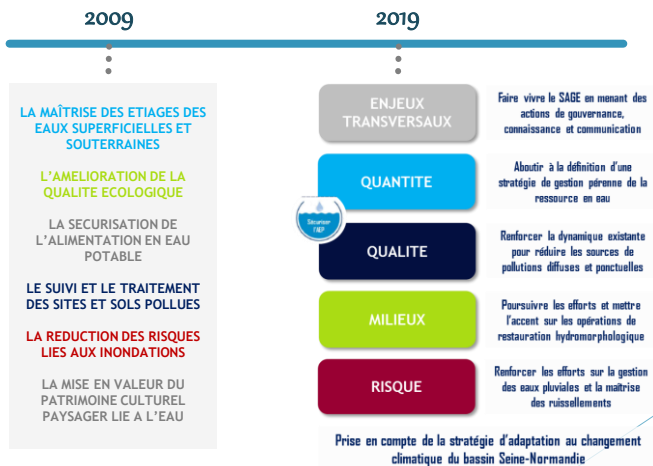


PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ



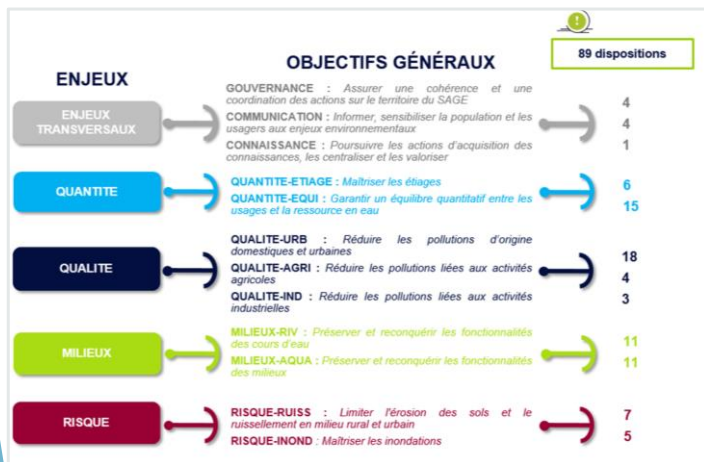
PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

PAGD Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-46 CE



PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

PAGD Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-46 CE



PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

PAGD Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-46 CE

ENJEU QUANTITÉ

OBJECTIF QUANTITÉ-ÉQUI : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et la ressource en eau

DISPOSITION 10 Mise en compatibilité des Déclarations/Autorisations de prélèvement existantes avec les volumes maximum prélevables

COMMUNICATION CONNAISSANCE OPERATIONNEL GOUVERNANCE/GESTION REGLEMENTAIRE **MISE EN COMPATIBILITE**

Contexte : -

Enoncé de la disposition :
Les prélèvements dédiés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) soumis à autorisation/déclaration au titre de la Loi sur l'Eau ou des ICPE sont mis en compatibilité avec la répartition des volumes prélevables entre catégories d'utilisateurs (Cf. QUANTITE-EQUI-9 et article 6 du règlement) dans un délai de 2 ans à compter de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE.
Cette mise en compatibilité s'effectue sur la base des besoins réels des collectivités au regard de leurs évolutions démographiques et de leurs perspectives de développement économique.

Extrait réglementaire : Article R212-47 1° du Code de l'Environnement
Articles L. 214-1 et suivants et R. 214-1 et suivants du code de l'environnement
Articles L. 511-1 et suivants et R. 511-9 et suivants du code de l'environnement
Compatibilité SDAGE / PGRI : DT.110, DT.111 / -
Lien PAGD : QUANTITE-EQUI-9 Lien Règlement : Article 6

Stratégie d'adaptation au Changement Climatique du bassin Seine-Normandie Réponse stratégique 7 : Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements

MISE EN OEUVRE

Cotes n°3 et n°9	Cotes n°3 et n°9							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Basin venant de l'Aronde								
Calendrier								
Estimation financière (sur la durée totale de mise en œuvre)								
Acteurs présents								
Indicateurs de suivi								

Investissement
Fonctionnement
Services de l'Etat, Agence Régionale de Santé
Nombre de déclarations / autorisations ICPE ou ICPE mises en compatibilité

Structure porteuse du SAGE
Autres acteurs
Temps d'animation

PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

PAGD Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-46 CE

Actions de mise en compatibilité

- QUANTITE-EQUI 10** : Mise en compatibilité des déclarations/autorisations de prélèvements existantes avec les VMP
- MILIEUX-AQUA 3** : Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme
- MILIEUX-RIV 8** : Intégrer les rivières dans les documents d'urbanisme
- RISQUE-RUISS 5** : Intégrer les éléments fixes dans les documents d'urbanisme
- RISQUE-INOND 2** : Intégrer le risque dans les documents d'urbanisme

Actions « phares »

- QUANTITE-ETIAGE 3** : Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin
- QUANTITE-EQUI 9** : Respecter le Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO)
- QUANTITE-EQUI 13** : Poursuivre les recherches et/ou solutions alternatives et mettre en œuvre les préconisations
- QUALITE-URB 13** : Améliorer les connaissances sur les axes de ruissellement susceptibles de générer une pollution sur le milieu récepteur
- MILIEUX-AQUA 4** : Réhabiliter les fonctionnalités des zones humides
- MILIEUX-AQUA 8** : Préserver les marais de Sacy
- MILIEUX-RIV 7** : Couvrir l'intégralité du territoire avec des PPRE et les mettre en œuvre
- MILIEUX-RIV 9** : Reconquérir la qualité de la Poyelle en vue d'atteindre le bon état écologique
- RISQUE-RUISS 3** : Associer l'ensemble des usagers aux démarches de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

Règlement

Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-47 CE



PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

Règlement

Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-47 CE

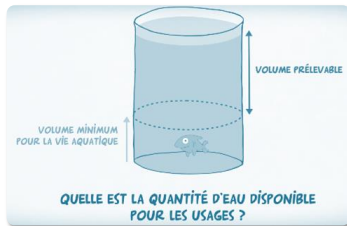


PROJET DE SAGE DISE-ARONDE RÉVISÉ

Règlement

Contenu obligatoire défini par la réglementation cf. art. R. 212-47 CE

Gérer la ressource en eau dans la ZRE



AEP	3,3 millions
IRR	2,2 millions
IND	80 000

Gérer les eaux pluviales de façon durable et intégrée

Rubrique 2.1.5.0 (projet dont la superficie est supérieure à 1ha) : le projet doit intégrer des techniques favorisant l'infiltration à la parcelle et des dispositifs de collecte, traitement des eaux pluviales...

Protéger les frayères, les zones de C. et d'A.

Rubrique 3.1.5.0 (arrêté du 17 décembre 2012) : les opérations entraînant la destruction de frayères doivent intégrer des mesures compensatoires.

Protéger les Marais de Sacy

Remblais, assèchement de zone humide et prélèvement souterrain pour alimenter les étangs sont interdits.

Compenser la destruction des zones humides au sein du territoire du SAGE

Rubrique 3.3.1.0 (supérieure à 0,1 ha) : mesures à réalisées sur la même masse d'eau ou sur le territoire du SAGE

Protéger les cours d'eau de nouveaux plans d'eau

Rubrique 3.2.3.0 (plans d'eau supérieurs à 0,1 ha) : interdits en lit majeur de cours d'eau classées en première catégorie piscicole

Les actions du SAGE déclinées par enjeu

LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

QUANTITE

La gestion quantitative du bassin de l'Aronde

Délimitation de la ZRE

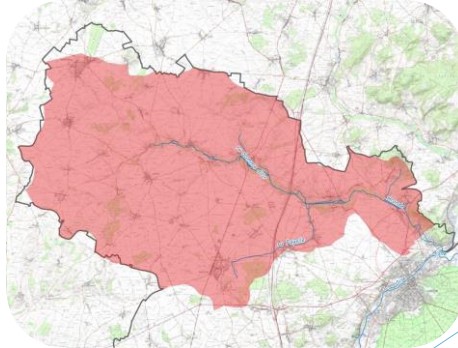


2009

Modification du périmètre



2018



LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

QUANTITE

La gestion quantitative du bassin de l'Aronde

Délimitation de la ZRE



2009

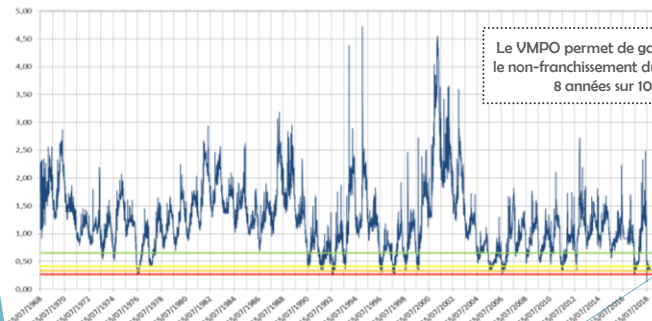
Étude HYDRATEC
« Réalisation du Schéma de Régulation des Prélèvements en Eau et Modélisation de la nappe de la Craie Picarde »

Contre expertise du BRGM

Calcul du VMPO



2012



Le VMPO permet de garantir statistiquement le non-franchissement du Débit Objectif Étiage 8 années sur 10 en moyenne.

LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

QUANTITE

La gestion quantitative du bassin de l'Aronde

Délimitation de la ZRE



2009

Étude HYDRATEC
« Réalisation du Schéma de Régulation des Prélèvements en Eau et Modélisation de la nappe de la Craie Picarde »

Contre expertise du BRGM

Calcul du VMPO

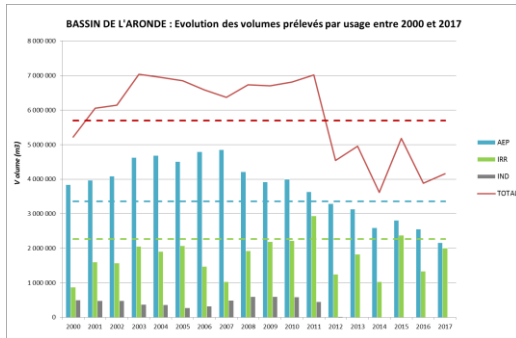


2012

Définition du VMPO et partage de la ressource en eau



2013



USAGE	%	A partir de 2014 (m³)	A partir de 2017 (m³)	A partir de 2021 (m³)
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	58.82	4 000 000	3 676 470	3 352 941
IRRIGATION AGRICOLE	39.71	2 700 000	2 481 618	2 263 235
INDUSTRIE	1.47	100 000	91 912	83 824
TOTAL	100.00	6 800 000	6 250 000	5 700 000

LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

QUALITE

Le suivi physico-chimique et biologique des masses d'eaux superficielles

Réseau de suivi qualité : RNB



2005

12 stations de suivi complémentaires

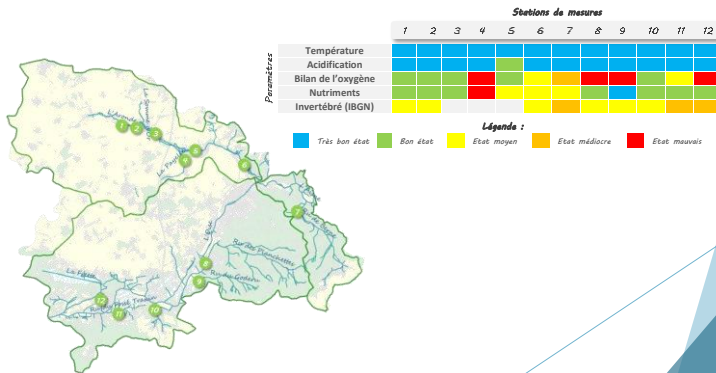


2010

Nouvelles campagnes de mesures



2015



LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

MILIEUX : Rivières

Travaux de Restauration de la Continuité Écologique :

- Aronde : moulin à Tan, moulin des Avenelles
- Ru de Berne : moulins (Ortille, VFR), étangs St Pierre
- Ru des Planchettes : ponceaux et seuils domaniaux

Étude de Restauration de la Continuité Écologique :

- Aronde : moulins (Bienville, Rumigny, Froiselle, Beaumanoir)
- Ru des Planchettes : buse RD 210 à Lacroix-Saint-Ouen
- Ru de la Frette : PPRE et gestion hydraulique Marais de Sacy



Références SAGE

MILIEUX-RIV 3 : Restaurer la continuité écologique

LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

MILIEUX : Rivières

Travaux de restauration hydromorphologique :

- Aronde : Arsonval, Coudun, Clairoux, Wacquemoulin
- Ru de Saultemont : Pont-Sainte-Maxence
- Ru de la Conque aval : Rivecourt, ZAC Paris-Oise
- Ru de Berne et Planchettes : Vivier-Corax, Carnois, Ortille



Références SAGE

MILIEUX-RIV 7 : Couvrir l'intégralité du territoire avec des PPRE et les mettre en oeuvre

LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

MILIEUX : Zones humides

Travaux d'entretien et de restauration de zones humides :

- Monchy-Humières : marais communal (CENP)
- Braisnes : anciennes tourbières (CENP)
- Clairoux : aménagement et sentier pédagogique
- Gournay-sur-Aronde : aménagement et sentier pédagogique
- Angicourt : acquisition et plan de gestion
- Cernoy : mare de Trois-Étots
- Forêt de Compiègne : frayères et mares forestières (ONF)



LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

RISQUE : Ruissellement urbain et agricole

Étude de Schéma de Gestion des Eaux Pluviales + volet agricole :

- ARC : ARC (PLUi), Le Meux
- CCPOH : Angicourt, Pontpoint

Étude des ruissellements agricoles à l'échelle du bassin versant :

- ARC : Clairoux, Choisy-au-Bac, Jaux, Jonquières
- CCPS : Monchy-Humières
- CCPOH : Bazicourt, Sacy-le-Grand, Rieux
- CCPE : Remy, Canly, Moyvillers, Chevrières
- CCPP : Angivillers, Cernoy
- CCLO : Pierrefonds
- CCLVD : Labryère, Rosoy

Travaux de maîtrise des ruissellements :

- Automne 2018 : Monchy-Humières, Angivillers
- Hiver 2018 : Pontpoint



LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

RISQUE : Sentier de découverte des techniques alternatives



LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

RISQUE : Sentier de découverte des techniques alternatives



LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

COMMUNICATION

Projet Pédag'EALyrique - édition 2016-2017 - Grandfresnoy



VIDÉO

Projet Pédag'EALyrique - édition 2017-2018 - Coudun



VIDÉO

Références SAGE

COM 1 : Élaborer un plan de communication

COM 3 : Promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides

LES ACTIONS DU SAGE DECLINÉES PAR ENJEU

COMMUNICATION

Ateliers - Eau & Climat - septembre 2018



VIDÉO

Journée technique - retour d'expérience - Juin 2016

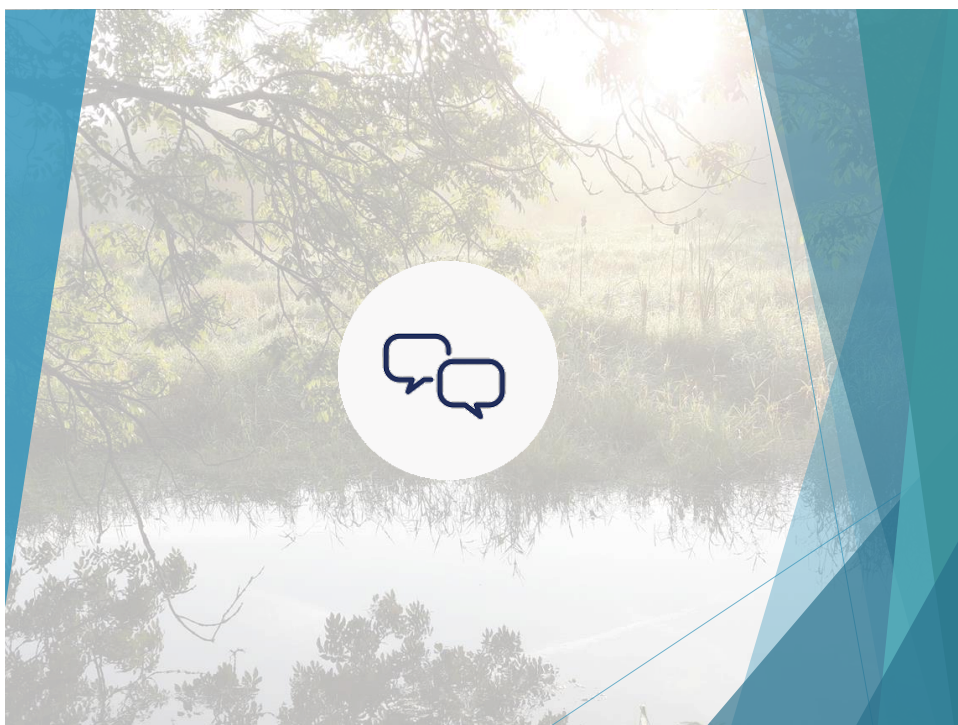


VIDÉO

Références SAGE

COM 1 : Élaborer un plan de communication

COM 3 : Promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides



COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

LE SAGE NE DOIT PAS ALLER A L'ENCONTRE DES PRINCIPES ET OBJECTIFS DU SAGE

LE SAGE DOIT PRENDRE EN COMPTE L'EXISTENCE DES ENJEUX ZONES DANS SON ETAT DES LIEUX ET SES REGLES DE GESTION (PAGD ET REGLEMENT)

LE SAGE DOIT PRENDRE EN COMPTE LES DEMANDES DU SDAGE EN TERMES DE CONTENU DU SAGE

LE SAGE NE DOIT PAS CONTRARIER LES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX DECISIONS ADMINISTRATIVES, AUX DOCUMENTS D'URBANISME...

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 - 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques	QUALITE-URB : Réduire les pollutions d'origine domestiques et urbaines
O1 - Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	<p>7 DISPOSITIONS</p> <p>QUALITE-URB 6 : Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore sur les stations existantes présentant des problèmes vis-à-vis de ces paramètres</p>
O2 - Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain	<p>4 DISPOSITIONS</p> <p>QUALITE-URB 15 : Améliorer les connaissances sur la gestion actuelle des eaux pluviales urbaines et agir sur les systèmes d'assainissement pour limiter leur impact sur la qualité des masses d'eau</p>

✓ PRINCIPE

✓ ENJEUX

✓ CONTENU

✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 – 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	QUALITE-AGRI : Réduire les pollutions liées aux activités agricoles RISQUE-RUISS : Limiter l'érosion des sols et le ruissellement en milieu rural et urbain
O3 - Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	QUALITE-AGRI 2 : Faire évoluer les pratiques de fertilisation QUALITE-AGRI 3 : Engager une démarche prospective sur les possibilités de développement de filières agricoles bas intrants
O4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	<p style="text-align: center;">5 DISPOSITIONS</p> RISQUE-RUISS 4 : Recenser des éléments fixes du paysage existants (haies, fascines, bandes enherbées, mares, espaces boisés...) et inciter à leur préservation et à leur développement

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 – 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants	QUALITE-URB / QUALITE-AGRI / QUALITE-IND
O8 - Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants	QUALITE-URB 18 : Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usages non agricole QUALITE-AGRI 4 : Maintenir la dynamique enclenchée sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole via tous les dispositifs existants mobilisables QUALITE-IND 1 : Pérenniser les campagnes de communication et l'accompagnement des entreprises pour la réduction des émissions polluantes
O9 - Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques	<p style="text-align: center;">4 DISPOSITIONS</p> QUALITE-IND 3 : Limiter les pollutions d'origine industrielles sur les sols et les masses d'eau souterraines

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 - 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	QUALITE-URB : Réduire les pollutions d'origine domestiques et urbaines
O16 - Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	<p>4 DISPOSITIONS</p> <p>QUALITE-URB 17 : Mettre en place des programmes d'actions environnementaux et multi-acteurs sur les AAC</p>
O17 - Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions	<p>QUALITE-URB 16 : Mettre à jour les déclarations d'utilité publique anciennes pour les captages AEP</p>

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 - 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	<p>MILIEUX-RIV : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau</p> <p>MILIEUX-AQUA : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p>
O18 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	<p>7 DISPOSITIONS 2 REGLES</p> <p>MILIEUX-RIV 7 : Couvrir l'intégralité du territoire avec des PPRE et les mettre en oeuvre</p>
O19 - Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	<p>7 DISPOSITIONS</p> <p>MILIEUX-RIV 3 : Restaurer la continuité écologique</p>
O22 - Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	<p>11 DISPOSITIONS 2 REGLES</p> <p>MILIEUX-AQUA 4 : Réhabiliter les fonctionnalités des zones humides</p>

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 - 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	MILIEUX-RIV : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau MILIEUX-AQUA : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
O23 - Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes	4 DISPOSITIONS MILIEUX-RIV 10 : Maîtriser la prolifération des espèces exotiques envahissantes
O24 - Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques	MILIEUX-AQUA 11 : Valoriser et suivre les anciennes carrières
O25 - Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	1 DISPOSITION 1 REGLE MILIEUX-AQUA 9 : Améliorer les connaissances sur les plans d'eau

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 - 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau	QUANTITÉ-ÉQUI : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et la ressource en eau QUANTITE-ETIAGE : Maîtriser les étiages
O26 - Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine	7 DISPOSITIONS 1 REGLE QUANTITE-EQUI 9 : Respecter le Volume Maximum Prélevable Objectif
O27 - Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraine	3 DISPOSITIONS 1 REGLE
O30 - Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères	QUANTITE-ETIAGE 3 : Améliorer la gestion des sécheresses
O31 - Prévoir une gestion durable de la ressource en eau	13 DISPOSITIONS QUANTITE-EQUI 5 : Encourager les utilisateurs aux économies d'eau

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 – 2021	SAGE Oise-Aronde
DEFI n°7 : Limiter et prévenir le risque d'inondation	QUANTITÉ-ÉQUI : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et la ressource en eau QUANTITE-ETIAGE : Maîtriser les étiages
O32 - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	7 DISPOSITIONS 1 REGLE QUANTITE-EQUI 9 : Respecter le Volume Maximum Prélevable Objectif
O33 - Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues	3 DISPOSITIONS 1 REGLE
O34 - Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées	QUANTITE-ETIAGE 3 : Améliorer la gestion des sécheresses
O35 - Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement	13 DISPOSITIONS QUANTITE-EQUI 5 : Encourager les utilisateurs aux économies d'eau

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - SDAGE

SDAGE 2016 – 2021	SAGE Oise-Aronde
LEVIER n°1 : Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	CONNAISSANCE : Poursuivre les actions d'acquisition des connaissances, les centraliser et les valoriser
O36 - Acquérir et améliorer les connaissances	CONNAISSANCE 1 : Centraliser et partager les données sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et humides ainsi que sur les usages
O37 - Améliorer la bancarisation et la diffusion des données	QUANTITE-EQUI 3 : Centraliser les besoins en eau futurs identifiés par usage afin de disposer d'une vision à l'échelle du SAGE
O38 - Évaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective	
LEVIER n°2 : Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis	COMMUNICATION
O39 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	COMMUNICATION : Informer, sensibiliser la population et les usagers aux enjeux environnementaux
O40 - Renforcer et faciliter la mise en oeuvre des SAGE et de la contractualisation	
O41 - Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	

- ✓ PRINCIPE
- ✓ ENJEUX
- ✓ CONTENU
- ✓ DÉCISIONS

COMPATIBILITÉ SAGE - PDM

LES FICHES PAR UNITÉ HYDROGRAPHIQUE

VO.10 Unité hydrographique OISE ARONDE
170 000 habitants / 764 km² / 130 km de cours d'eau

Le territoire est majoritairement rural, avec plus de la moitié de sa superficie occupée par des cultures. Un secteur bosché important au sud (forêt d'Étiolles et Sud-est (forêt de Compiègne) du bassin couvrent plus d'un quart de la superficie de l'unité hydrographique. Ce secteur bosché est traversé par plusieurs ruis et caractérisé par la présence d'étangs et de zones humides remarquables, dont le marais de Saicy est la plus importante. Plus de 3 % de la superficie de l'unité hydrographique est occupée par des zones humides. Les principaux enjeux pour les milieux de ce territoire sont :

- la réhabilitation des zones de collecte comme celles de Pont Sainte Maxence,
- la réduction, voire même la suppression du rejet de substances dangereuses mais aussi l'amélioration

du traitement d'un site fabriquant des engrais, le maintien en l'état et/ou l'aménagement des berges de l'Oise ainsi que la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (marais de Saicy).

La restauration de la diversité des habitats sur le bassin de l'Aronde.

L'arrêt de dégradation des eaux souterraines et en particulier de la masse d'eau FPH205 par les nitrates et les pesticides, inclut à développer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble du territoire. Les zones d'implantation de captages fortement exposés sur le bassin de l'Aronde et au nord-est du bassin de la masse d'eau FPHR121, devront être protégées en priorité (notamment sur le captage de Longueuil Sainte Marie).

Le bassin de l'Aronde, identifié en tension quantitative, est classé comme zone de répartition des eaux. La mise en place de la gestion volumétrique est une action prioritaire sur ce bassin.

Masse d'eau superficielles

- TT rivières et canaux
- lac
- transitions
- l'étiage

Masse d'eau souterraines

PROGRAMME DE MESURES 2016-2021 DU BASSIN DE LA SÈNE ET DE SES COURS D'EAU COLLECTÉS VOISINS

LES FICHES PAR UNITÉ HYDROGRAPHIQUE

OISE ARONDE VO.10
SAGE « Oise-Arondé » mis en œuvre depuis 2009, en révision

Mesure	Num de la Mesure	SO	AV	p	E	ME	N
Réduction des pollutions des collectivités							
ASS002	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive EPU						
ASS042	Reconstruction ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de Soissons)						
ASS052	Équiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations de Soissons)						
ASS0701	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif au-delà de la directive ERU)						
Réduction des pollutions des industries							
IND08	RISDE (surveillance initiale ou pérenne des rejets industriels)						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses						
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses						
Réduction des pollutions agricoles - Transferts							
AGR021	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate						
AGR04	Elaboration d'un programme d'action Environnement						
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides							
AGR001	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directives nitrate						
AGR002	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrate						
AGR003	Mesures de réduction des apports de pesticides						
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants						
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC						
Protection et restauration des milieux							
MA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau						
MA03	Mesures de restauration de la continuité écologique						
MA14	Mesures de gestion des zones humides						
Ressource							
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal MESU 0 0 0 P%						
RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE						
Connaissance et gouvernance							
AGR01	Etude globale et schéma directeur						
GOU001	Mise en place ou renforcement d'un SAGE						
GOU03	Mesures de formation, conseil, sensibilisation ou animation						
RES01	Etude globale et schéma directeur						

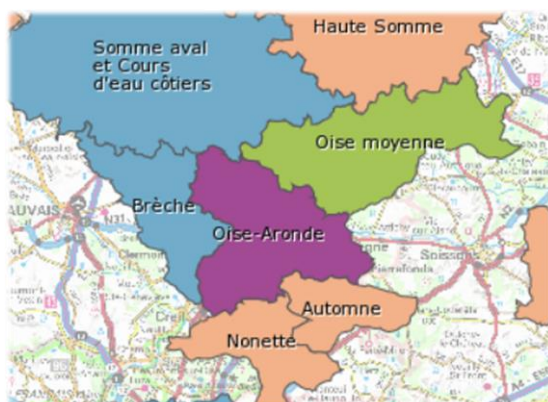
PROGRAMME DE MESURES 2016-2021 DU BASSIN DE LA SÈNE ET DE SES COURS D'EAU COLLECTÉS VOISINS

COMPATIBILITÉ SAGE - PDM

PDM 2016 - 2021	SAGE Oise-Arondé
Réduction des pollutions des collectivités	QUALITE-URB : Réduire les pollutions d'origine domestiques et urbaines
Réduction des pollutions des industries	QUALITE-IND : Réduire les pollutions liées aux activités industrielles
Réduction des pollutions agricoles - Transferts	QUALITE-AGRI : Réduire les pollutions liées aux activités agricoles RISQUE-RUISS : Limiter l'érosion des sols et le ruissellement en milieu rural et urbain
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides	QUALITE-AGRI : Réduire les pollutions liées aux activités agricoles
Protection et restauration des milieux	MILIEUX-RIV : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau MILIEUX AQUA : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides Article 3 et 4
Ressource	QUANTITE-EQUI : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et la ressource en eau Article 6
Connaissance et gouvernance	CONNAISSANCE : Poursuivre l'acquisition des connaissances, les centraliser et les valoriser COMMUNICATION : Informer, sensibiliser la population et les usagers aux enjeux environnementaux GOUVERNANCE : Assurer une cohérence et une coordination des actions sur le territoire du SAGE

COMPATIBILITÉ SAGE - SAGE

LE SAGE DOIT ÊTRE EN COHERENCE AVEC LE PERIMETRE DES SAGE LIMITROPHES



COMPATIBILITÉ SAGE - SAGE

LE SAGE DOIT ÊTRE EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX DES SAGE LIMITROPHES

SAGE Oise-Aronde	SAGE Nonette	SAGE Automne	SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers	SAGE Brèche	SAGE Oise-Moyenne
Enjeux transversaux : Gouvernance, communication, connaissance	Faire vivre le SAGE	Mettre en oeuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux	Communication et gouvernance		Gouvernance
L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines	Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines	Qualité des eaux superficielles et souterraines	Améliorer la qualité des eaux superficielles (eaux usées, pluviales) et souterraines	Préserver la ressource en eau sur l'aspect qualitatif
La restauration de l'équilibre des cours d'eau et des milieux humides et aquatiques associés	Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine	Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés	Milieux naturels aquatiques et usages associés	Améliorer le fonctionnement des cours d'eau et préserver les zones humides	Préservation des milieux
La lutte contre les risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements	Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation	Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau	Risques majeurs	Prévenir des risques d'inondation, de mouvements de terrain	Risques
Une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau			Quantité de la ressource en eau		Préserver la ressource en eau sur l'aspect quantitatif
				Restaurer/protéger la qualité des captages d'eau potable	



PROCÉDURE DE CONSULTATION

